LOUDEAC communauté

# DEMANDE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

***Fichier pdf éditable (de préférence) ou imprimable, à transmettre par mail ou courrier à :***

Loudéac Communauté Bretagne Centre – Service Assainissement,
4/6, Boulevard de la Gare, 22600 LOUDEAC

✉: reseauxassainissement@loudeac-communaute.bzh
☎ : 02 96 66 40 11

| **Zonage du bien à contrôler :** | **Type de prestation sollicitée :** |
|---|---|
| ☐ Assainissement collectif<br>☐ Assainissement non collectif<br>Eau coupée ☐ oui ☐ non | ☐ Contrôle préalable à la vente du bâti.<br>☐ Contre-visite suite à la réalisation de travaux de mise en conformité.<br>☐ Contrôle de bonne exécution des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif. |

**Type du bien à contrôler :**

☐ Maison individuelle ☐ Appartement ☐ Immeuble : nombre de logements à contrôler : ☐ Local commercial / industriel

| **Adresse du bien à contrôler:** | **Identité du propriétaire :** |
|---|---|
| N° et rue : | Nom : |
| Code postal : Commune : | Prénom: |
| Références cadastrales (section(s), parcelle(s)) : | Téléphone : |
| | Mail* : |

| **Adresse de facturation :** (si différente de celle du bien à contrôler) : | **Personne à contacter pour programmer le contrôle :** (si différente du propriétaire) : |
|---|---|
| Nom : Prénom : | Nom : |
| N° et rue : | Prénom: |
| Code postal : Commune : | Téléphone : |
| Pays (si hors France) : | Mail* : |

| **Etude notariale** :** | **agence immobilière** :** |
|---|---|
| Nom : | Nom : |
| Téléphone : | Téléphone : |
| Mail* : | Mail* : |

| **Observations :** | |
|---|---|

* les adresses mails communiquées dans la demande permettront à notre service de vous tenir informé de la prise en compte de la demande, de vous confirmer la date et l'heure du rendez-vous et de vous adresser une copie du rapport (une copie du rapport sera également jointe à la facture par voie postale). / ** dans le cadre d'une vente.

**Pour effectuer le diagnostic souhaité, nous vous demandons de rendre accessible les ouvrages d'évacuation des eaux usées et pluviales de votre bâti (regard de visite, canalisations ...), et si possible, de nous fournir les plans des installations.**

Le propriétaire ou un représentant de son choix devra être présent lors du contrôle.

**Le propriétaire s'engage à :**

-Autoriser le technicien à pénétrer sur la propriété pour la réalisation du diagnostic assainissement,

-Présenter ou déclarer l'intégralité des installations de collecte des eaux usées et pluviales que comporte la propriété,

-Régler le montant de l'intervention, qu'elle soit fructueuse ou non, dès réception du titre de recette établi par la Trésorerie. Ce montant s'entend pour la réalisation d'un contrôle dont la propriété est desservie par un seul branchement d'adduction en eau potable public. Dans le cas contraire, alors nos services factureront au nombre de branchements présents.

**A titre informatif, les prestations seront facturées conformément au tarif arrêté par délibération du conseil communautaire, à savoir :**

-Contrôle dans le cadre d'une cession immobilière : 100,00€TTC

-Contre-visite suite à la réalisation de travaux de mise en conformité : Gratuit

-Contrôle de bonne exécution des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif : Gratuit